

# Procès-verbal

de l'assemblée générale No 125  
pour l'exercice 2015



tenue le 17 mars 2016  
à la grande salle de Baulmes



## Ordre du jour

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1. Désignation des scrutateurs
  - 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2015
2. **Informations associatives**
  - 2.1. Application de la CCT 2015 et de sa force obligatoire
  - 2.2. Diverses autres informations
3. **Finances**
  - 3.1. Présentation des comptes 2015 et des budgets 2016
  - 3.2. Adoption du rapport de révision et des comptes 2015
  - 3.3. Nomination de l'organe de contrôle / Proposition du CC : PME Fiduciaire et Révisions SA
4. **Élections du comité directeur et du président**
5. **Parole aux membres**
6. **Accueil des invité-e-s**
7. **Rapports de gestion 2015, présentation et adoption**
8. **Activités associatives 2016 et organisation du congrès BCS 2017**
  - 8.1. 100<sup>e</sup> de Pistor, la campagne de sympathie
9. **Honneurs**
  - 9.1. Remise des diplômes aux jubilaires
10. **Parole aux invités**

## Délibérations

### 1<sup>ère</sup> partie d'assemblée

#### 1. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'association, Gérard Fornerod ouvre la 125<sup>e</sup> assemblée générale en apportant les salutations du comité directeur et du comité cantonal.

S'agissant de la 125<sup>e</sup> assemblée générale, un acte de composition du 1<sup>er</sup> comité directeur datant du 21 décembre 1891 est diffusé à l'écran. Ce document démontre que les 125 ans de la Société cantonale peuvent se fêter jusqu'au 20 décembre 2017. Le comité directeur a, de ce fait, décidé de mettre à profit l'organisation du Congrès Suisse de juin 2017, pour commémorer le 125<sup>e</sup> anniversaire avec les membres.

Gérard Fornerod remercie la division du Nord Vaudois pour son accueil. Stéphane Alvarez, son responsable, souhaite la bienvenue à tous dans sa région.

L'assemblée se divise en deux parties, la première consacrée à traiter les points statutaires et la seconde, publique, ouverte aux invités.

La convocation, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée, ont été envoyés à tous les membres conformément à l'article 16 des statuts. L'assemblée peut donc valablement délibérer. Cet ordre du jour a été approuvé par le comité cantonal du 17 février dernier. Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est suivi tel que proposé.

### 1.1. Désignation des scrutateurs

Rocco Sorge et Marc-Henri Tavel sont nommés scrutateurs.

### 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2015

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2015 à Dommartin a été envoyé à tous les responsables de division. Il a également été publié sur le site Internet de notre Société. Il est approuvé à l'unanimité.

## 2. Informations associatives

### DFO (déclaration de force obligatoire) de la convention collective de travail

Le 8 octobre 2015, le Conseil Fédéral étendait le champ d'application de la convention collective de travail de la boulangerie-pâtisserie-confiserie artisanale suisse. Cette déclaration de force obligatoire, prenant effet au 1er novembre 2015, était attendue. Toutefois et malgré une abondante communication autour des conséquences qu'induit cette extension, passablement d'entreprises n'en n'ont pas pris suffisamment conscience. Yves Girard, secrétaire général, rappelle la signification et les conséquences de cette DFO.

La CCT doit désormais être appliquée sur l'ensemble du territoire de la Confédération à toutes les entreprises du secteur de la boulangerie-pâtisserie-confiserie, aussi bien à la production qu'à la vente. Exceptions quant aux entreprises : garantir une CCT au moins équivalente ou appartenir à l'industrie chocolatière suisse.

Si l'extension est appliquée à toutes les entreprises, ce n'est pas le cas pour tous les travailleurs. L'assujettissement est lié au titre et non à la fonction. Il est impératif pour les titulaires de diplômes, certificats et attestations fédérales pour la production, diplômes et titres étrangers pour la production, sur présentation du certificat de l'UIBC, diplômes, certificats et attestations fédérales pour la vente, internes ou externes à la branche (après 6 mois d'activité), diplômes et titres étrangers pour la vente, sur présentation d'une attestation d'équivalence. Exceptions quant aux personnes : ne pas disposer d'un titre professionnel reconnu, membres de la famille du propriétaire pour les entreprises individuelles, apprentis du secteur, employés à taux réduit (moins de 8 heures par semaine), travailleurs soumis à la CCNT de la restauration, cadres supérieurs (avec pouvoir de décision).

De ce fait trois types de contrat peuvent être rencontrés dans une entreprise :

- Contrat selon la CCT pour les employés qualifiés
- Contrat individuel pour les employés sans qualification dans la branche
- Contrat selon la CCNT pour le personnel de restauration et du service, dans les établissements de plus de 50 places assises (hors terrasse)

Les différences notoires entre le contrat basé sur la CCT et le contrat individuel sont les suivantes :

- Temps de travail de 42 heures (ou 45 heures avec adaptation du salaire de base)
- 5 semaines de vacances dès le 1<sup>er</sup> jour de travail
- Indemnité travail de nuit (25 % entre 22 h 00 et 04 h 00)
- 13<sup>e</sup> salaire dès le 1<sup>er</sup> jour, versé après 12 mois dans l'entreprise
- Salaire minimum à CHF. 4'000.--
- Résiliation anticipée d'un contrat de durée limitée

Ces conditions s'appliquent uniquement pour les employés soumis au contrat selon la CCT et non pas à ceux sous contrat individuel.

La contribution aux frais d'exécution de la CCT a été définie comme suit :

- Pour les entreprises : 0,12% de la masse salariale brute (montant déjà prélevé – pas de changement pour les membres)
- Pour les employés concernés : CHF. 120.--, par année civile, CHF. 60.--, en cas d'emploi inférieur ou égal à 49%, CHF. 60.--, en cas d'emploi de moins de 6 mois dans l'entreprise.

Il ne peut y avoir de versement inférieur à CHF. 60.--, par exemple pour un départ avant 6 mois d'un employé à 40%. En principe, les CHF. 120.- sont dus pour l'année. Toutefois, si l'employé quitte la branche avant le 1<sup>er</sup> juillet, il faut procéder à un remboursement partiel. Les retenues se font mensuellement, semestriellement ou annuellement sur le salaire de l'employé. Une quittance doit être remise à l'employé.

Une mesure transitoire a été prévue pour les mois de novembre et décembre 2015, deux fois CHF. 10.- doivent être versés.

### **Association Romande des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs**

Le comité directeur de l'Association Romande a été reformé lors de l'assemblée des délégués du 2 juin 2015, à Cugy. Les nouveaux postes sont actuellement répartis de la manière suivante :

- Président et responsable de la Commission qualité: Didier Ecoffey, Romont
- Vice-président et responsable de la Commission de formation professionnelle ainsi que de la Commission du Swiss Bakery Trophy : Nicolas Tailens, Crans-Montana
- Responsable de la Commission vente : Marie Perriard, Neuchâtel
- Responsable de la Commission communication-publicité : Laure Jacquat, Échandens
- Responsable de la Commission Promotion et Chevaliers du bon pain : Robert Porchet, Prilly
- Responsable de la Commission de l'immeuble : Jean-François Leuenberger, Courtelary
- Délégué au comité directeur suisse : Jean-Louis Ackermann, Grandson

L'administration et le secrétariat général sont assurés par Mathieu Fehlmann et Cathrine Oberson depuis la Fédération patronale et économique à Bulle.

Parmi les actions romandes en cours, les membres ont reçu dernièrement une invitation à remettre aux dames actives, patronnes et responsables de la formation, pour une après-midi de rencontre et de détente, le 10 mai 2016.

Concernant l'avenir de notre immeuble de Pully, Jean-François Leuenberger a repris les rênes de la nouvelle commission chargée de gérer ce dossier. Des informations devraient arriver dans le courant de l'année 2016. Plusieurs paramètres importants vont peser sur les orientations à prendre

avec le bâtiment de Pully : l'avenir de la boulangerie-confiserie artisanale en Suisse romande, la projection faite par l'école professionnelle Richemont sur le poste occupé actuellement par Christian Jaques, qui prendra sa retraite en début d'année prochaine, la tournure que prendra la formation continue en Suisse romande dans les années à venir, l'intégration éventuelle de la formation initiale et de l'apprentissage dans la réflexion, etc. Ce dossier est actuellement au point mort. L'Association Romande reprendra sans doute activement ses travaux dans le courant de l'année 2016.

### **Formation continue**

L'année dernière, une action de soutien de la formation continue dans les entreprises a été initiée. Un plan annuel unique de prise en charge des coûts de formation avait été présenté lors de l'assemblée générale à Dommartin. Seulement 5 entreprises en ont bénéficié en 2015.

Depuis cette année, grâce à la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche, la procédure a été modifiée. Un courrier a été envoyé en début d'année à tous les membres. Depuis le 1er janvier 2016 et jusqu'à nouvel avis, la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche prendra en charge 75 % des coûts des inscriptions aux cours figurant au catalogue Richemont pour tous les indépendants et employés des entreprises membres de notre association. Richemont sépare directement les montants et facture directement les 75 % à la Fondation et envoie la facture résiduelle des 25 % aux participants. La Fondation prend ainsi en charge une grande partie des coûts de la formation continue de ses associations fondatrices, la restauration, l'hôtellerie, la boulangerie-confiserie, la boucherie-charcuterie et l'économie familiale. Cette mesure évoluera en fonction des demandes et de la capacité financière de la Fondation.

Marlise Neuenschwander, membre de la Commission vaudoise de la formation professionnelle pour la vente, prend la parole pour inciter les entreprises à former du personnel de vente et insister sur l'importance de disposer de personnel qualifié dans ce secteur. Elle encourage également les dames actives à s'inscrire à la journée récréative romande du 10 mai prochain.

## **3. Finances**

### **3.1. Présentation des comptes 2015 et des budgets 2016**

Le responsable des finances, Stéphane Mercuri, fait état de la situation financière des structures associatives cantonales. En parallèle des comptes, le budget, approuvé par le comité cantonal le 17 février dernier, est présenté. Ces comptes ont été révisés par PME Fiduciaire et Révision SA, ceci en conformité avec la décision de l'assemblée générale de l'année dernière à Dommartin. Deux comptabilités séparées sont tenues, une pour l'administration générale de la Société coopérative des ABPCV, l'autre pour l'Association de formation professionnelle.

### **Comptes de la Société coopérative des Artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs vaudois**

#### **Produits**

Dans les produits, se trouvent la cotisation directe des membres sans commerce et la cotisation sur la masse salariale des entreprises.

Notre règlement des cotisations fixait pour 2015 un forfait minimal de CHF. 750.- pour les masses salariales qui vont jusqu'à CHF. 250'000.- et un blocage à CHF. 12'000.- pour les masses salariales qui sont au-delà de 4 millions. Entre cette fourchette, le taux de cotisation était de 3% de la masse salariale. Les produits de ce compte représentent CHF. 331'255.70.

Les revenus de la masse salariale des entreprises est difficile à maîtriser. Bien qu'il y ait moins d'entreprises, la masse salariale augmente passablement pour atteindre aujourd'hui les 100 millions de francs contre 70 millions, il y a 5 ans. Une explication de la part de l'organe de perception, la PANVICA, est attendue. Il faut espérer qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise quant à une éventuelle erreur comptable de sa part.

Comme indiqué lors de la dernière assemblée générale, la cotisation a été réduite à 2,5 % depuis le 1er janvier 2016.

### **Charges**

Le compte d'administration et publicité est légèrement en augmentation, ce qui est dû au reversement de la cotisation à l'Association Romande. Il est supérieur de CHF. 10'000.-- par rapport à 2014, puisque également calculé sur la masse salariale. Les campagnes promotionnelles, par exemple, pour le 1<sup>er</sup> Mondial de la fondue ou les actions avec la radio Lausanne-FM et les parutions dans le quotidien « 24 Heures » ont été accentuées.

La ligne budgétaire pour la cotisation à l'Association Romande a été augmentée, car il faudra tenir compte des chiffres 2015 sur la masse salariale pour verser la cotisation 2016 à l'ARABPC. Au final, ce compte boucle avec une charge de CHF. 252'418.85.

Le compte de gestion des divisions régionales boucle avec une charge de CHF. 36'856.65. Ce poste recouvre les frais des responsables de divisions et des frais de publicité propres aux divisions : Brandons, fêtes des écoles, sponsorings divers.

Le poste «Résultats financiers » totalise une entrée de CHF. 2'211.97. Nous bénéficions encore de la déduction possible due à la création de notre laboratoire de cours interentreprise avec la perte importante provoquée en 2008.

Le résultat de clôture fait état d'un **bénéfice** de **CHF. 44'192.17** pour l'exercice 2015. La diminution de la cotisation de 0,5 % devrait naturellement diminuer ce bénéfice pour l'exercice 2016.

Au bilan, le **capital propre** de la société passe de CHF. 624'712.23 à **CHF. 668'904.40** après la comptabilisation du bénéfice de l'exercice.

## **Comptes de l'Association de formation professionnelle**

### **Les produits**

Les produits de l'association de formation proviennent, comme pour la comptabilité de la Société des ABPCV, d'un prélèvement sur la masse salariale. D'autres produits, telles les subventions étatiques à la formation, sont portés en diminution des charges, directement dans les comptes correspondants.

Après avoir établi une réserve au bilan de CHF. 10'000.-- pour débiteurs douteux, les entrées des prélèvements sur la masse salariale des entreprises représentent CHF. 274'967.05. Le compte courant des cotisations fait état d'une variation des paiements de l'ordre d'environ CHF. 30'000.-- sur l'année. Il a donc semblé prudent de mettre en place cette réserve. Au budget, les prévisions d'entrées ont été réduites du fait de la diminution de la contribution patronale de 0,5 ‰ dès le 1er janvier 2016.

### Les charges

Dans le compte « Frais du personnel » se trouvent les vacances des membres du comité directeur.

Le poste « Salaires formation et surveillance de l'apprentissage » correspond aux soldes de salaires qui ne sont pas subventionnés. Les salaires subventionnables sont reportés à plusieurs endroits dans la comptabilité. A titre d'exemple, deux postes sont prévus à cet effet dans les décomptes des cours interentreprises. Au niveau de ce compte résiduel, une augmentation est due à l'engagement en 2016 de Benoît Potéreau qui a coaché les candidats aux concours professionnels et de Bernard Guenot, engagé pour la surveillance de l'apprentissage en confiserie. Ce compte représente une charge de CHF. 49'805.70

Lors de la dernière assemblée générale, une augmentation volontaire des frais de la formation professionnelle générale pour les comptes 2015 avait été annoncée. Le budget a ainsi été respecté. Les vestes et le matériel informatique pour les experts ont été financés. Des frais de formation continue dans les entreprises ont également été pris en charge. De plus, chaque apprenti a reçu le livre Richemont « Les Qualité Idéales ».

Les frais de concours sont restés au même niveau, en organisant, en plus, les finales romandes à Pully. Ce compte représente une charge de CHF. 124'579.15.

Les frais d'administration et le résultat financier représentent le contrat de prestation qui lie la Société des ABPCV et l'Association de formation pour la gestion administrative, ainsi que les intérêts et les impôts de l'association. Ce compte boucle avec une charge de CHF. 100'854.33.

La comptabilité du compte des cours interentreprises doit être rendue compatible avec le plan comptable de la FONPRO, l'organisme qui subventionne les cours dans le canton. Suite à une erreur de comptabilité de la FONPRO, datant de 2011, un remboursement exceptionnel de CHF. 25'800.-- a été effectué. En 2010, la FONPRO a changé son système de décompte en passant de l'année civile à l'année scolaire. Une avance de fonds avait alors été faite, puis oubliée dans le décompte de l'exercice 2011. L'organe de contrôle des fondations a mis ces erreurs en évidence au mois d'avril dernier et plusieurs organisateurs de cours ont dû restituer ces avances.

Les postes de subvention sont assez fluctuants puisque basés sur le nombre d'apprentis en formation, prenant la date des contrats en cours au 15 novembre de chaque année.

Les charges sont relativement stables. Elles comportent l'ensemble des frais de gestion des cours interentreprises, y compris les salaires d'enseignement et de conciergerie. Compte tenu de la restitution à la FONPRO de l'avance 2011, ce compte boucle avec une charge de CHF. 30'821.62.

Le résultat de clôture fait état d'une perte pour l'exercice 2015 de CHF. 31'093.75.

Du fait de la réserve établie sur les débiteurs, des dépenses exceptionnelles en faveur de la formation et de la restitution unique de la subvention CIE, le comité cantonal reste confiant sur les résultats de l'année à venir et prévoit un léger bénéfice. La réduction du taux de cotisation, de 3 ‰ à 2,5 ‰, reste justifiée.

Au bilan, le capital passe de CHF. 289'173.73 à CHF. 258'079.98 au 31 décembre 2015 après enregistrement de la perte.

Les comptes ont été soumis à l'organe de révision désigné par l'assemblée, à savoir PME Fiduciaire et Révisions SA. Sa directrice, Valérie Morel a vérifié les deux comptabilités, bien que celle de la société coopérative ne soit pas soumise à révision du fait de sa forme juridique. En fonction de nos obligations, seul un rapport succinct pour l'Association de formation professionnelle a donc été établi.

Laurent Buet lit le rapport de révision de PME Fiduciaire et Révision SA. L'organe de révision a procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association vaudoise pour la formation dans les métiers de la boulangerie-pâtisserie-confiserie à Pully, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Sur la base de cet examen succinct, la fiduciaire n'a relevé aucun fait qui laisserait penser que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément à la NAS 910.

### **3.2. Adoption du rapport de révision et des comptes 2015**

Les comptes de l'année 2015, ainsi que le rapport de révision sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée à main levée.

### **3.3. Nomination de l'organe de contrôle / Proposition du CC : PME Fiduciaire et Révisions SA**

Sur proposition du comité cantonal, PME Fiduciaire et Révisions SA, est nommée organe de contrôle des comptes pour l'année comptable 2016.

## **4. Élections du comité directeur et du président**

L'année 2016 est une année électorale pour le comité directeur. L'article 22 des statuts fixe le nombre d'administrateurs de 3 à 5, nommés parmi les membres avec commerce. Le collège est élu pour un mandat de 3 ans, renouvelable 5 fois, soit pour une durée maximale de 18 ans.

L'ensemble des administrateurs actuels accepte une réélection. Gérard Fornerod demande toutefois, si quelqu'un souhaite présenter une candidature. Ce n'est pas le cas.

Les membres du comité directeur suivants sont réélus par acclamation :

- Pour un 5e mandat : Stéphane Mercuri de Senarclens, entré en 2004
- Pour un 4e mandat : Christian Court de Chavornay, entré en 2007
- Pour un 2e mandat : Laurent Buet de Lausanne ; Yves Schneider d'Yverdon-les-Bains et Wilhelm Ohnmacht de Montreux, entrés en 2013



Laurent Buet propose à l'assemblée de réélire, Gérard Fornerod de Morges, qui est entré au comité directeur en 2007 et qui termine son 1<sup>er</sup> mandat en tant que président. Gérard Fornerod est réélu par acclamation.

## 5. Parole aux membres

Aucun membre ne demande la parole.

## 2e partie d'assemblée

## 6. Accueil des invité-e-s

Gérard Fornerod salue les personnalités suivantes :

- Grégory Devaud, premier vice-président du Grand Conseil vaudois
- Julien Cuérel, syndic de Baulmes et Député au Grand Conseil
- Jacques Desgraz, secrétaire général adjoint de la Fédération patronale vaudoise
- Jean-Pierre Delacrétaz, chef de la division de l'apprentissage à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire
- Frédéric Haenni, président d'honneur de Gastrovaud, président de la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche
- Estèle Geiger, membre de la direction de GastroVaud
- Mathieu Fehlmann, secrétaire général de l'Association Romande des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs
- Pascal Favre, président de la Société des Meuniers de la Suisse Romande, directeur des ventes aux Grands Moulins de Cossonay et Jacques Yerly, secrétaire, caissier, directeur des ventes à Mino-Farine
- Olivier Pioux, de l'Union Romande de Moulins, membre de la direction du Moulin de La Vaux SA
- Mireille Prêtre, secrétaire générale de la Société vaudoise et romande des patrons pâtisseries-confiseurs, chocolatiers, glaciers
- Catherine Gehri, représentante de l'Association suisse du personnel de la boulangerie-pâtisserie et confiserie
- Pascal Mauron, doyen du secteur boulangerie-confiserie-meunerie à l'Ecole professionnelle de Montreux
- Jean-Louis Ackermann, membre du comité directeur de la SBC
- Valérie Morel, directrice de SBC-Fiduciaire SA à Pully
- Philippe Brülhart, comptable à SBC-Fiduciaire SA à Pully
- Christian Jaques, représentant l'école professionnelle Richemont
- Francis Vulliemin, directeur de l'ARQHA à Moudon
- Ivan Prest, représentant la caisse de compensation Panvica
- Pierre-Yves Stierli, directeur des ventes pour la Suisse Romande de Pistor et Christian Mäder, conseiller à la vente
- Jean-Pierre Mathys, conseiller en gestion d'entreprise auprès de Proback
- Pierre Freymond, responsable des ventes pour la Suisse romande de Patiswiss

- Alain Petoud, directeur commercial de Presto Café Services SA
- Eliane Pinard-Baumgartner, pour l'association Vaud Terroirs
- Robert Porchet, Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers du Bon Pain de la Suisse latine
- Roger Neuenschwander, Grand Maître de la Confrérie vaudoise des Chevaliers du Bon Pain
- Claudia Vernocchi, rédactrice responsable du journal professionnel Panissimo et Johann Rupen, réacteur romand
- Nos membres d'honneur : Chantal Porchet, Frédéric Fuchs, Charles Buhlmann, Marcel Charles, Anselme Pasini et Robert Porchet
- Nos collaborateurs et commissaires professionnels : Christian Muster et Benoît Potéreau

Les personnes excusées ne sont pas citées. Elles sont répertoriées en annexe au procès-verbal.

Des remerciements sont adressés aux donateurs qui soutiennent les organisateurs de l'assemblée par des dons en nature ou financièrement.

La parole est donnée à Grégory Devaud, premier vice-président du Grand Conseil vaudois, qui devra honorer un autre engagement en début de soirée et, de ce fait, quitter prématurément l'assemblée. Il excuse l'absence de Roxane Meyer Keller, présidente du Grand Conseil vaudois, retenue par une autre obligation. Grégory Devaud est honoré de participer à cette assemblée. Il tient à remercier notre corporation pour le partage de la galette des Rois chaque année en janvier. Il invite les artisans à défendre l'innovation et leur témoigne sa gratitude pour leur travail au quotidien.

Gérard Fornerod félicite les élus municipaux, élus dès le premier tour et en particulier, notre collègue, Christophe Schwerzmann de Vallorbe. Il se réjouit également d'avance de la très probable élection au deuxième tour de Roland Brouze et du fait que Vallorbe devrait compter deux boulangers municipaux d'ici quelques jours.

Le président évoque l'importance de la réforme de l'imposition des entreprises dans le canton de Vaud, qui est sur le point d'être soumise à la votation populaire, et encourage chacun à la soutenir.

## **7. Rapport de gestion 2015, présentation et adoption**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Société des ABPCV se composait de 181 membres actifs. Au jour de l'assemblée, l'effectif est de 169, soit une diminution de 12 membres par rapport à l'année précédente. Les perspectives de stabilisation ne sont pas des plus réjouissantes. Le processus de regroupement d'entreprises devrait encore s'intensifier dans les années à venir. Par contre, la masse salariale globale est en nette augmentation. Elle est passée, en 5 ans, de 70 millions à 100 millions de francs, ce qui montre le développement des entreprises.

### **La structure associative des ABPCV**

La composition du comité directeur est la suivante :

- Gérard Fornerod, président et représentant à la Fédération patronale vaudoise, à la Chambre vaudoise des arts et métiers et auprès de notre Association Romande
- Stéphane Mercuri, responsable des finances
- Christian Court, responsable de la formation professionnelle pour l'orientation boulangerie
- Yves Schneider, responsable de la formation professionnelle pour l'orientation confiserie
- Laurent Buet, responsable des actions publicitaires et de la promotion
- Wilhelm Ohnmacht, délégué cantonal au Comité Central de la SBC

Le comité cantonal se compose des membres du comité directeur précités ainsi que des différents responsables des divisions ou sections locales, à savoir :

- Division de Lausanne-Morges, Pascale Pittolaz
- Division de la Riviera, Anselme Pasini
- Division de Chablais Alpes Vaudoises, Laurent Dubois
- Division d'Echallens, André Millioud
- Division de la Broye Vaudoise, Simon Nicod
- Division du Nord Vaudois, Stéphane Alvarez
- Division Cossonay/Jura Vaudois, Pascal Clément
- Section de Nyon/La Côte, Steve Rougemont
- Roger Neuenschwander, en tant que représentant de la division d'intérêts de la Confrérie vaudoise des Chevaliers du Bon Pain et Christian Boillat pour la division d'intérêts des Confiseurs vaudois.

L'administration est placée depuis 18 ans sous la responsabilité du secrétaire général, Yves Girard qui occupe également la direction de l'Association pour la formation professionnelle. Il est secondé administrativement par Karin Mathys.

En outre les personnes suivantes sont actives en notre sein dans le secteur de la formation : professionnelle. Il s'agit de :

- Christian Muster, adjoint à la formation professionnelle, formateur CIE et commissaire professionnel
- Jean-Louis Boverat, formateur des cours interentreprises
- Bernard Guenot, adjoint à la formation professionnelle, spécialiste-métier pour l'orientation confiserie dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage
- Benoît Potéreau, coach pour la préparation des candidats aux différents concours professionnels

Bernard Guénot a souhaité rompre son contrat en fin d'année 2015. A partir du 1er janvier 2016, son poste a été repris par Benoît Potéreau, qui accentue, de ce fait, son activité professionnelle pour notre association.

Notre association décompte également avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire pour le contrat d'engagement de François Marmier, commissaire professionnel pour les secteurs de la boucherie-charcuterie, technologue du lait, technologue en denrées alimentaires et meunier. Ces professions font partie de notre Commission de formation professionnelle des métiers de bouche.

Gérard Fornerod remercie toutes les personnes citées pour leur travail au service des membres.

### **Hommages**

L'assemblée observe une minute de silence pour rendre hommage aux personnes qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée. Il s'agit de :

- † Bernard Robert, membre sans commerce à Echallens, décédé le 16 mai 2015, directeur du four de secours de Cheseaux dans les années 60 et premier gérant de la Société d'exploitation de la Maison du Blé et du Pain.
- † Paul Neyroud, membre sans commerce à Chardonne, décédé le 18 juin 2015.

- † Olga Monod, membre sans commerce à Prilly, décédée le 18 décembre 2015.
- † Eric Gautschy, membre actif à Epalinges, décédé le 14 novembre 2015 à l'âge de 45 ans, membre du Conseil de la Confrérie des Chevalier du Bon Pain, très actif et très présent.

Des pensées vont également à Ruth Durnat, maman de notre membre René-Michel Durnat, décédée le 12 mars 2016, ainsi qu'à Benoît Violier, parti le 31 janvier 2016. Il entretenait des rapports amicaux avec notre association. Son restaurant forme des apprentis en confiserie.

### **Promotion**

La boulangerie-confiserie artisanale doit vivre avec son temps et susciter l'intérêt de ses membres pour des évolutions de société. Dans ce contexte, le responsable du projet TWINT a fait une présentation de cette application de paiement simple et efficace au comité cantonal. Gérard Fornerod incite les membres à ne pas penser uniquement « produits », mais aussi « consommateurs ». Le logiciel de gestion d'entreprise Panipro intègre désormais cette technologie dans son offre de gestion.

Durant cette année, une large discussion autour de l'artisanat et de sa place dans la société en général a été ouverte. Notre avenir repose sur la qualité des produits et le service soigné. Ceci n'empêche toutefois pas la concentration d'entreprises et l'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs, qu'ils soient grands distributeurs étrangers, stations-service ou distributeurs automatiques de baguettes. Il y a lieu d'être innovant et de vendre son image d'artisan autant que ses produits. Dans ce contexte, la campagne « Véritable artisan » est poursuivie, notamment par une présence marquée dans les médias et à la radio.

L'année débute toujours par le traditionnel apéritif offert aux députés du Grand Conseil Vaudois pour la fête des Rois. Ce moment privilégié permet de tisser des liens importants avec nos responsables politiques.

La Confrérie Vaudoise des Chevaliers du Bon Pain s'est présentée au public lors d'une intronisation majestueuse au marché de Morges, le 25 avril 2015, en présence d'un très nombreux public.

Les Confiseurs vaudois ont présenté les bouchons vaudois au Comptoir Suisse 2015 dans le cadre des Produits du terroir ou à la Fête de la barque « La Vaudoise » au mois de mai. Une nouvelle édition de la Fête du chocolat s'est également déroulée en 2015.

Notre Société a également participé et sponsorisé le premier Mondial de la fondue à Tartegnin le 21 novembre 2015.

La présence des artisans boulangers ou confiseurs dans la rue ou dans les manifestations publiques demeure l'un des meilleurs moyens pour rester en contact avec la clientèle et pour communiquer sur l'importance de l'artisanat en termes de développement de l'emploi et de l'utilisation des ressources locales.

### **Formation professionnelle**

Notre association a parfaitement relevé le déficit des nouvelles ordonnances de formation. Modification du déroulement des examens, refonte des cours interentreprises et mise en place de la Commission de formation professionnelle pour les métiers de bouche, ces sujets ont représenté les principaux travaux en 2015 en matière de formation professionnelle.

L'année 2015 a été marquée par la nouvelle version du championnat des apprentis, qui s'est déroulée par sélections successives pour se conclure, au mois de novembre, par la finale au Salon des métiers et de la formation à Lausanne, sur le stand de la Fondation des métiers de bouche. Cette nouvelle version a permis de trouver une solution consensuelle entre l'ancien concours des confiseurs et l'ancien concours des boulangers, désormais réunis. La finale a été de très haut niveau, avec des apprentis totalement impliqués dans ce concours, ce qui leur a valu de faire un voyage à Paris pour suivre un cours chez Bellouet Conseil, en guise de félicitations. Des remerciements sont adressés à la commission du championnat, menée par Eric Vuissoz de Sainte-Croix, ainsi qu'aux coachs et enseignants pour leur travail.

Au mois d'octobre, notre association a organisé dans ses locaux de Pully, pour le compte de l'Association Romande, la finale des jeunes professionnels de la boulangerie et de la vente. Cette finale romande s'est parfaitement déroulée. Les candidats vaudois ont été coachés par Benoît Potéreau pour la production et Louissette Grossenbacher pour la vente. L'ensemble de nos candidats a terminé sur le podium. Il s'agit de :

- Cindy Guerreiro Fernandes, 1<sup>ère</sup> catégorie « gestionnaire du commerce de détail »
- Sara Bezençon, 1<sup>ère</sup> catégorie « boulangerie-pâtisserie »
- Darryl Meylan, 3<sup>e</sup> catégorie « boulangerie-pâtisserie »

Le concours romand en confiserie se déroule traditionnellement à l'école professionnelle de Montreux, sous l'égide de Jean-Louis Boverat, au mois de septembre. Le coaching mis en place aura également permis aux deux candidates vaudoises de monter sur le podium, à savoir :

- Alexandra Barzisa, 2<sup>e</sup> rang
- Maria Corcetto, 3<sup>e</sup> rang

Pour leur collaboration, des remerciements sont adressés à l'école professionnelle de Montreux, son doyen Pascal Mauron et ses enseignants, mais aussi à la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche pour son soutien financier.

## Divers

Le comité directeur se réunit à peu près une fois par mois. Quatre séances du comité cantonal sont tenues. En outre, nous participons à toutes les assemblées dans lesquelles notre Société est impliquée en tant que membre ou partenaire que ce soit la Fédération patronale vaudoise, l'agence Régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire (ARQHA) ou la Fédération Vaud-Terroirs.

Durant l'année 2015, Yves Girard et Patricia Adler, alors secrétaire de l'association genevoise, ont organisé une série de cours sur le droit du travail et sur l'application de la nouvelle convention collective. Ces cours ont été très bien suivis. Ils ont été dispensés pour les membres des cantons de Vaud, de Genève et du Valais.

Placée sous la responsabilité de Charly Buhlmann, ancien secrétaire général, la traditionnelle sortie annuelle pour les membres passifs s'est déroulée mercredi 16 septembre 2015 au canal de Savières en France voisine, près du Lac du Bourget. L'édition 2016 se déroulera dans le Jura, les informations seront transmises aux intéressés avant l'été.

Pour conclure le rapport de gestion, Gérard Fornerod remercie ses collègues du comité de direction, le comité cantonal ainsi que l'administration pour tout le travail effectué durant l'année.

Le rapport de gestion est adopté à l'unanimité et à main levée.

## **8. Activités associatives 2016 et organisation du congrès BCS 2017**

La plupart des activités associatives 2015 seront reconduites cette année. Le championnat des apprentis est lancé et se terminera par une finale à Gastronomica, dans une arène financée par la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche. Un espace sera partagé avec notre partenaire social Hôtel et Gastro Union, qui organisera le concours romand par équipe d'apprentis de l'hôtellerie-restauration.

Le comité directeur travaille activement à la préparation du congrès 2017 de la SBC, qui se déroulera les 25 et 26 juin 2017. Cet événement majeur permettra de marquer, avec nos membres, le 125<sup>e</sup> anniversaire de notre Société cantonale. L'idée est d'inviter l'ensemble des membres à participer aux activités récréatives et au banquet du dimanche, ainsi qu'à l'assemblée en tant qu'auditeurs et au lunch du lundi. Pour l'organisation du congrès, le Swiss Tech Convention Center de l'EPFL a été loué. Les hôtes logeront principalement au nouvel hôtel Aquatis à Epalinges.

Entre le 28 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 2016, l'Association Romande organise la 7<sup>e</sup> édition du Swiss Bakery Trophy, au Salon suisse des goûts et terroirs à Bulle. Cette manifestation représente l'une des plus belles vitrines de la boulangerie-confiserie artisanale suisse. C'est également dans ce cadre que se déroulera la finale romande des jeunes professionnels de la boulangerie et de la vente pour l'année 2016. Mathieu Fehlmann, secrétaire général de l'ARABPC prend la parole et donne des informations sur le SBT, qui est, selon lui, la vitrine idéale pour la boulangerie-pâtisserie-confiserie et un moyen de promotion pour les artisans leur permettant de se mettre en valeur. Le canton de Vaud étant hôte d'honneur cette année, il souhaite que le plus grand nombre de membres soit motivé à y participer en donnant des produits à taxer. Il compte également sur notre association pour présenter les produits vaudois, animer un stand de démonstration durant une journée et pour amener des personnalités locales pour fonctionner comme taxatrices. En outre, un espace didactique pour les enfants sera créé.

### **8.1. 100<sup>e</sup> de Pistor, la campagne de sympathie**

La centrale d'achat Pistor fête son 100<sup>e</sup> anniversaire. Diverses actions sont prévues cette année. La parole est donnée à Christian Mäder, conseiller à la vente, afin qu'il puisse donner des informations sur le thème « 100<sup>e</sup> de Pistor, la campagne de sympathie. Cette activité, mise en place à l'occasion de cet anniversaire a pour but principalement de valoriser les artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs auprès du public. Sont notamment prévus : des concours de selfies, une campagne d'affichage nationale les deux dernières semaines de juin, un concours pour les clients sous forme de cartes à gratter avec gain immédiat, des couvercles de crème à café et des sachets de sucre aux couleurs de la boulangerie et de la confiserie (jaune/rose), un site internet pour les consommateurs, différentes formations en collaboration avec Proback et Richemont, une grande manifestation les 8 et 9 juin à Lucerne.

## 9. Honneurs

### 9.1. Remise des diplômes aux jubilaires

Les personnes suivantes sont honorées pour leur longévité dans notre profession et reçoivent un diplôme :

Pour 20 années de sociétariat

- Fabienne et Claude-Alain Collaud, La Ronde des Pains au Sentier

Pour 25 années de sociétariat

- Marc-Henri Tavel, Confiserie La Romantica à Lausanne
- Pierre Wegmuller, Boulangerie Le Rendez-Vous à Begnins

Pour 30 années de sociétariat

- André Millioud d'Echallens
- Didier Rouilly de Champagne

Pour 35 années de sociétariat

- Christiane et Daniel Gounet de Savigny
- Marina et Anselme Pasini de Montreux
- Georges Pisu de Vevey

## 10. Parole aux invité-e-s

Julien Cuérel, Syndic de Baulmes et député au Grand Conseil apporte les salutations des autorités locales et fait une présentation de sa commune. Un petit livre sur Baulmes est offert à tous les participants. Il fait l'éloge de la boulangerie de la place, tenue par le responsable de la division, Stéphane Alvarez.

Jacques Desgraz, secrétaire général adjoint de la Fédération patronale vaudoise, évoque les 125 ans de notre société et sa fédération, qui a une vingtaine d'années. Il insiste sur l'importance de pouvoir compter sur des leaders au sein des organes de direction et se réjouit de collaborer avec une personne compétente, telle qu'Yves Girard.

En l'absence de Christian Boillat, président de la Société vaudoise et romande des patrons pâtisseries-confiseurs, chocolatiers, glaciers, Mireille Prêtre, secrétaire générale, donne des informations sur la promotion du « Bouchon vaudois », sur la création d'une truffe au pinot noir à l'occasion du 120<sup>e</sup> anniversaire de la Société et sur les actions menées contre l'utilisation de l'huile de palme.

Jean-Louis Ackermann, membre du comité directeur de la SBC, transmet les salutations du comité directeur et de la direction de la SBC, ainsi que de l'ARABPC. Organisé en collaboration avec Pistor, le congrès suisse aura lieu le 8 juin 2016 à Lucerne. Le comité directeur, dont le président, sera partiellement renouvelé. L'association faitière est à la recherche d'une personne qui pourrait reprendre la direction du « commerce de détail ».

Pascal Favre, président de la Société des Meuniers de la Suisse Romande, apporte les salutations de la meunerie. Il évoque l'offensive de la grande distribution, qui porte préjudice aussi bien à la meunerie qu'à la boulangerie. Il parle également du partenariat entre les deux professions.

Valérie Morel, directrice de SBC-Fiduciaire SA, donne des informations sur les aspects fiscaux. Elle se tient à disposition pour de plus amples renseignements à ce sujet et pour faire des simulations fiscales visant à évaluer l'opportunité de changer de type de société.

Christian Jaques remercie la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche et l'ABPCV pour leur action de financement de cours de perfectionnement. Il rappelle les dates des cours de section, soit les 20 et 21 avril 2016, dans les locaux de Pully.

Gérard Fornerod clôt la 125<sup>e</sup> assemblée générale à 17 h 00 en remerciant les intervenants pour leur attachement à notre branche et toutes les personnes présentes pour leur participation. L'assemblée est suivie d'un apéritif concocté par les membres de la division du Nord Vaudois.

**Artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs  
vaudois**

Le président :

Le secrétaire :

G. Fornerod

Y. Girard

**Annexe : liste des personnes excusées**

Pully, 30 mars 2016